

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme FERREIRA Annie

Modérateur : M. DAVID Jean-Paul

**15/172 EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°3 -BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2015 ci-après :

<b><u>BUDGET GENERAL</u></b>							
<b><u>DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2015</u></b>							
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>							
<b><u>DEPENSES :</u></b>							
<b>Chapitre M14</b>	<b>Fonction</b>	<b>Article</b>	<b>Antenne</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Montant de la DM n°3</b>	<b>Lire Budget après DM</b>
011	822	611	VOIRIE	Contrats de prestations de services	84 000,00 €	-1 000,00 €	83 000,00 €
67	01	673	VOIRIE	Titres annulés sur exercice antérieur	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
65	251	6574	EPRIVEES	Subvention établissements sous contrat d'association	113 035,00 €	13 073,52 €	126 108,52 €
65	520	6574	SOCIAL	Subvention exceptionnelle Nogent Solidarité	12 529,00 €	2 000,00 €	14 529,00 €
65	311	6574	CULTURE	Subventions	41 740,00 €	1 250,00 €	42 990,00 €
65	40	6574	SPORT	Subvention exceptionnelle ENCOU	299 455,00 €	2 333,00 €	301 788,00 €
65	01	6541	FINANCIER	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000,00 €	12 925,08 €	32 925,08 €
022		022	FINANCIER	Dépenses imprévues	201 204,76 €	-18 508,08 €	182 696,68 €
<b>TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :</b>						<b>13 073,52 €</b>	
<b><u>RECETTES :</u></b>							
<b>Chapitre M14</b>	<b>Fonction</b>	<b>Article</b>	<b>Antenne</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Montant de la DM n°3</b>	<b>Lire Budget après DM</b>
77	251	7718	EPRIVEES	Recettes exceptionnelles	0,00 €	13 073,52 €	13 073,52 €
<b>TOTAL des Recettes de Fonctionnement :</b>						<b>13 073,52 €</b>	
<b>Solde de la décision modificative n° 3 - Fonctionnement Budget Général :</b>						<b>0,00 €</b>	

**15/173 EXERCICE 2015 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte en non-valeur les sommes du Budget Principal figurant sur les états dressés par Mme la Trésorière Principale et s'élevant, à la date du 18 mai 2015, à la somme de 32 925,08 €.

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice 2015 – Chapitre 65 – Article 6541.

**15/174 EXERCICE 2015 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 10 500 000 € AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE POUR L'ACQUISITION DU FONCIER GARE DE LA RATP DE L'OPERATION NOGENT/BALTARD**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Contracte auprès de la Société Générale, sise 10-12, avenue des Olympiades – 94132 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 500 000 € pour le financement de l'acquisition du foncier gare de la RATP, pour une durée d'un mois à compter de la signature du contrat qui doit intervenir avant le 30 novembre 2015.

Les fonds nécessaires à la réalisation de l'opération Nogent/Baltard sont indexés sur le taux EUF1M (Euribor 1 mois) augmenté d'une marge fixée à ce jour à 0,70 % et qui sera actualisée à la date de signature du contrat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat d'ouverture de crédit appelé « Ligne de trésorerie » avec la Société Générale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit auprès de la Société Générale.

**15/175 TARIFS DES DROITS DE VOIRIE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'augmenter de 2% par rapport aux tarifs 2015, pour les occupations du domaine public routier pour l'année 2016, conformément aux tarifs figurant en annexe.

Décide la création de nouveau prix d'occupation du domaine public :

- Support sur ligne électrique : 20 € l'unité par mois.
- Occupation du domaine public pour grue mobile avec maintien de la circulation : 150 € forfait par ½ journée.
- Occupation du domaine public pour grue mobile avec fermeture de voie : 300 € forfait par ½ journée.
- Neutralisation de voie pour déménagement : 60 € forfait par jour
- Cloisons latérales sur commerces : 5 € le mètre par an
- Stationnement pour véhicules deux roues pour les livraisons : voir tableau
- Mobilier pour commerces jardinière, pots, chevalet : voir tableau
- Rampe lumineuse sur commerce : 4 € par mètre par an

Décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

D'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours.

---

**15/176 DELIBERATION DE PRINCIPE ENGAGEANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent), Approuve le principe d'engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Prend acte que le lancement de ladite procédure interviendra lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

---

**15/177 SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN SIS 5, RUE PAUL DOUMER EN VUE DU PROJET D'EXTENSION DE L'EHPA «LE CEDRE»**

Le conseil municipal à l'unanimité,  
Autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un bien situé 5 rue Paul Doumer dans le cadre du projet d'extension de l'EHPA, le Cèdre.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention de fonds de concours.

---

**15/178 CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES APPAREILS ELECTROMENAGER ET DE L'EQUIPEMENT DE CUISINE DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES**

Le conseil municipal à l'unanimité, Approuve la convention de constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) en vue de la passation de deux marchés :

- un marché de gestion de la restauration collective pour la Commune et le C.C.A.S. pour une durée d'un 1 an reconductible 3 fois au maximum, débutant le 6 juillet 2016 et se terminant à la fin de l'année scolaire 2019-2020.
- Un marché relatif à la fourniture et à la maintenance d'appareils électroménager et d'équipements de cuisine pour une durée d'un 1 an reconductible 3 fois au maximum, débutant le 6 juillet 2016 et se terminant à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les deux représentants de la Commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, l'un titulaire, l'autre suppléant parmi les membres de la Commission d'appel d'offre.

La composition de cette commission est la suivante :

Monsieur le Maire : Président

Membres titulaires : Véronique DELANNET  
 Annie GASTINE  
 Jean-Jacques PASTERNAK  
 Chantal LETOUZEY  
 Laurent BODIN

Membres suppléants : Pascale MARTINEAU  
 Christine RYNINE  
 Bernard RASQUIN  
 Anne-France JACQUILLAT  
 Michel DENISART

Les représentants de la Commune sont :

Membre titulaire : Véronique DELANNET  
 Membre suppléant : Anne-France JACQUILLAT

---

### **15/179 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,  
 Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Cinq emplois d'attachés,
- Trois emplois d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet (2h15 hebdomadaires),
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (8h15 hebdomadaires),
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (3h30 hebdomadaires),
- Un emploi d'attaché à temps non complet (7h00 hebdomadaires),
- Deux emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 3h30 et de 2 h hebdomadaires,
- Deux emplois d'éducateurs des APS à temps non complet à raison de 4h et de 15 h hebdomadaires,
- Deux emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Deux emplois de rédacteurs à temps complet,
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet (3h30 hebdomadaires),
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (8h45 hebdomadaires),
- Un emploi d'enseignant artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (3h45 hebdomadaires),
- Un emploi d'attaché à temps non complet (4h45 hebdomadaires),
- Un emploi de technicien,
- Trois emplois d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe,

- Un emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- Quatre emplois d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

**15/180 SUPPRESSION DE LA PRIME DITE D'ANCIENNETE VERSEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE ET REMPLACEMENT PAR LA PRIME LIEE A LA MANIERE DE SERVIR**

Le conseil municipal à l'unanimité, Mme FERREIRA ne prend pas part au vote

Décide d'abroger l'article 5 de la délibération n°01/29 du 7 février 2001 relative à la revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles de crèche familiale, portant sur la prime dite d'ancienneté versée annuellement en décembre aux assistantes maternelles de la Commune de Nogent-sur-Marne.

Décide que cette abrogation s'applique à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Décide de verser l'indemnité liée à la manière de servir aux assistantes maternelles de la Commune de Nogent sur Marne.

**15/181 ADHESION AU CONTRAT CADRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'EMPLOI SOUSCRIT PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE AUPRES DE PLURALYS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'adhérer au contrat cadre du CIG de la petite couronne dénommé « PASS petite couronne » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette adhésion concerne les agents titulaires et non titulaires sur poste permanent ainsi que les assistantes maternelles de la Commune. Sont exclus du dispositif les agents sous contrat de droit privé ainsi que les vacataires et retraités de la Commune.

Dans le cadre de ce contrat, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- 0.80 % de la masse salariale brute de l'année n-1.

La participation aux frais exposés par le CIG petite couronne pour la gestion du contrat est fixée forfaitairement et pour la durée de la convention à 0.02% des salaires bruts annuels imposables.

Décide que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2016, sous les rubriques correspondantes.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

**15/182 ORGANISATION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION. FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'autoriser le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2016.

Décide d'attribuer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,

- 2 € par feuille de logement.

Décide d'attribuer la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité.

Les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2016, sous les rubriques correspondantes.

---

**15/183 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2014 DE LA SOCIETE « LA MAISON BLEUE » POUR LA GESTION DE L'EAJE «LE MOULIN DE BEAUTE»**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité établi par le gestionnaire « La Maison Bleue » pour L'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « le Moulin de Beauté » pour la période du 25 août au 31 décembre 2014.

---

**15/184 RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2014 DE LA SOCIETE « LES PETITS CHAPERONS ROUGES » POUR LA GESTION DES EAJE « LE JARDIN DES LUTINS » ET « MANDARINE »**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité établi par le gestionnaire « les Petits Chaperons Rouges » pour les deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « le Jardin des Lutins » et « Mandarine », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

---

**15/185 CONVENTION-TYPE D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL, BENEVOLE, AU SEIN DU RAM**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention-type d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, au sein du Relais d'Assistants Maternels sis rue de Fontenay, à conclure entre la Commune et le collaborateur désigné.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

---

**15/186 SUBVENTION CAF POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE, AU TITRE DE L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION ET D'UN SYSTEME AUTOMATISE DE COMPTAGE DE PRESENCE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le versement d'une aide à l'investissement, en faveur de la Commune, proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne (CAF), pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et d'un système automatisé de comptage de présence destiné au suivi de l'activité petite enfance.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la perception de la subvention.

Impute à la section d'investissement du budget de la Commune, la recette correspondante versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

---

**15/187 SUBVENTION CAF « HANDICAP 2015 » POUR « LA FARANDOLE » RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS DESTINES A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le versement d'une aide à l'investissement, en faveur de la Commune, proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, pour l'acquisition de matériels spécialisés destinés aux enfants en situation de handicap accueillis à la Farandole.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'aide à l'investissement et tous documents y afférant.

**15/188 CHANGEMENT DU NOMBRE DE PARUTIONS POUR «LE MAGAZINE DE NOGENT»**

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 2 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 5 voix contre dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), et 1 abstention (Alternative pour Nogent), ,

Les articles 1 et 3 de la délibération n°01/242 du 29 octobre 2001 sont modifiés par le passage de 7 à 6 du nombre de parutions du magazine de Nogent, soit les périodes de parutions suivantes : janvier-février, mars-avril, mai-juin, juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre. Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

**15/189 CREATION D'ESPACES PUBLICITAIRES ET FIXATION DES TARIFS DE PUBLICITE POUR « LA LETTRE DE NOGENT »**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Crée au sein de « La lettre de Nogent » des espaces publicitaires en faveur des annonceurs.

Fixe les tarifs HT des espaces publicitaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, comme suit :

Format	4 <sup>ème</sup> de couverture QUADRI	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> de couverture QUADRI
1 page	1 800 € HT	1500 € HT

**15/190 RACHAT DES DEUX BORNES DES METIERS DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'acquisition, pour un montant de 4 000 €, des deux bornes de métiers de l'association « Maison de l'Emploi et des Entreprises des bords de Marne »

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**15/191 CREATION DE VACATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE AU POLE JEUNESSE**

Le conseil municipal à l'unanimité,  
Décide de recourir à la participation d'un ou de plusieurs intervenants afin d'encadrer des ateliers d'accompagnement à la scolarité destinés aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, au Pôle Jeunesse, en période scolaire.

Décide de fixer le taux horaire de la vacation allouée pour ces interventions comme suit :

Niveau de diplôme	Rémunération (brut/horaire)
Baccalauréat	20 €
Licence	24 €
Master et plus	29 €

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**15/192 APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE PATRIMOINE (AD'AP)**

Le conseil municipal à l'unanimité,  
Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Autorise le Maire ou son représentant à déposer la demande d'Ad'AP auprès de Monsieur le Préfet.

**15/193 APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PARIS EST ENTRE MARNE ET BOIS (PEEMEB)**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),  
Approuve le Contrat de Développement Territorial Paris Est entre Marne et Bois et ses annexes.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à la signer.

**15/194 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Le conseil municipal à l'unanimité,  
De retirer et de remplacer la délibération n°15/20 du 10 février 2015, en modifiant les tarifs de location des salles municipales,

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire par catégorie d'utilisateurs : particuliers nogentais ou non nogentais, associations nogentaises ou non nogentaises et entreprises nogentaises ou non nogentaises pour les événements spécifiques et stages associatifs :

Salles	Manifestations	Tarifs particuliers, entreprises, et organismes Nogentais	Tarif associations Nogentaises	Tarifs particuliers, associations, entreprises et organismes non nogentais	Caution
Salles municipales					

Salle Émile Zola 28 rue Émile Zola  Salle du Port 8 rue du Port	Réception familiale / associative	34,00 € /heure	20,00 € / heure	50,00 € /heure	300,00 €
	Assemblée générale, réunion, conférence	34,00 € /heure			
	Stage associatif		8,00 € /heure		
Salle Alfred Dreyfus 28 rue Émile Zola  Grande salle polyvalente Grande salle de danse Petite salle polyvalente Petite salle de danse Salle A Salle B Salle C Maison des Associations 2 rue J. Monnet	Assemblées générale, réunions, conférences	34,00 € /heure		50,00 € /heure	300,00 €
	Stage associatif		8,00 € /heure		
Préaux d'écoles					
Salle Charles de Gaulle 70 grande Rue Charles de Gaulle  École Gallieni 16 boulevard Gallieni  École Fontenay 6 rue de Fontenay  École Guy Môquet 33 rue Guy Môquet  École Paul Bert 46 rue Paul Bert  Groupe scolaire V. Hugo 6 avenue Smith Champion  Groupe scolaire L de Vinci 2ter rue Jacques Kablé	Assemblée générale, réunion, conférence	34,00 € /heure		50,00 € /heure	300,00 €

Sous réserve de la disponibilité des salles, les locaux seront mis à disposition des associations pour leurs créneaux annualisés et pour l'organisation de leurs assemblées générales.

Les locaux pourront également être mis à disposition gratuitement pour les associations ou les organismes dont l'activité présente un caractère humanitaire ou social.

Décide que les cautions ne seront pas restituées aux locataires et donc encaissées dans les cas suivants :

- en cas d'annulation moins d'un mois à l'avance
- si la salle n'est pas restituée en parfait état de propreté,
- si des dégradations sont constatées après occupation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

\_\_\_\_\_

**15/195 APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT L'HIPPOPOTAMUS  
A L'OCCASION DU TELETHON 2015**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approbation du contrat de partenariat avec le restaurant l'Hippopotamus pour la fourniture, à l'occasion du Téléthon 2015, des bouteilles d'hélium permettant de gonfler les ballons de baudruche destinés au lâcher de ballons le samedi 5 décembre 2015 à 16h, place de l'ancien Marché.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

---

**15/196 CENTRE NAUTIQUE : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte le nouveau règlement intérieur de la piscine annexé aux parties.

---

**15/197 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2014 (SIFUREP)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2014.

---

**15/198 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION RELATIF A L'ANNEE 2014 (SIPPEREC)**

Le conseil municipal à l'unanimité, M. le Maire ne prend pas part au vote  
Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2014,

---

**15/199 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) EXERCICE 2014**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2014 transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), sis 64 bis, rue de Monceau 75008 Paris.

---

**15/200 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE-INFOCOM 94 DE LA COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Limeil-Brévannes au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne.

---

**15/201 ADHESION DES COMMUNES D'ARGENTEUIL ET SAINT-MANDE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes d'Argenteuil et de Saint-Mandé au Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

---

**15/202 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 15-251 du 21 août 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société IMMO A NEUF sise 8 rue d'Estienne d'Orves à Créteil (94000), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-252 du 21 août 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société ERDF sise 29 quai de la révolution à Maisons-Alfort (94700), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-253 du 21 août 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société GREENSTEP sise 19 bis rue de Patay à Champigny-sur-Marne (94500), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-254 du 21 août 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société FCA Saint Maur des Fossés sise 91 avenue Foch à Saint Maur des Fossés (94100), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-255 du 31 août 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Et Demain domiciliée 1 rue des Bornes à Paris (75011) pour l'organisation de deux représentations du spectacle « à hauteur d'herbes », à l'occasion de la Fête des Jardins, le 27 septembre 2015, le prix de ces prestations s'élevant à 1 951,75 € TTC.

N° 15-256 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association ARCHISUCRE domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de maquettes (initiation à l'architecture), le dimanche 8 novembre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation s'élevant à 140 € TTC.

N° 15-257 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association ARTS LIÉS domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques, le dimanche 8 novembre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation s'élevant à 320 € TTC.

N° 15-258 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec Mme Claudie SIMON pour l'animation d'un atelier de création d'objets en carton, le dimanche 4 octobre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 124,90 € TTC.

N° 15-259 du 2 septembre 2015 : AVENANT au marché passé avec la société AVENIR BÂTIMENT CONSTRUCTION - dans le cadre des travaux de mise à niveau de la sécurité incendie du pavillon Baltard - pour le lot n° 4 : maçonnerie-plâtrerie-menuiserie-finitions, actant la suppression de la réalisation du doublage des gaines d'extraction et l'ajout de la prestation « réfection de la gaine coupe-feu d'amenée d'air neuf à la salle polyvalente », ces modifications générant une augmentation du montant initial du marché de 2,89 % (4 635 € HT), ce dernier passant de 156 864 € HT à 161 399 € HT.

N° 15-260 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'ateliers « modelage » les dimanches 4 octobre et 8 novembre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations s'élevant à 640 € TTC.

N° 15-261 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'ateliers « sculptures » les dimanches 4 octobre et 8 novembre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations s'élevant à 640 € TTC.

N° 15-262 du 2 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association LA BARAK' A THEÂTRE domiciliée 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000), pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes, le dimanche 4 octobre 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation s'élevant à 315 € TTC.

N° 15-263 du 2 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du parc Watteau au profit de l'association V'île Fertile domiciliée 13 rue de Toul à Paris (75012), dans le cadre de sa participation au troc aux plantes organisée lors de la Fête des Jardins, le 27 septembre 2015.

N° 15-264 du 8 septembre 2015 : OUVERTURE d'une classe élémentaire au sein du groupe scolaire Victor Hugo et FERMETURE d'une classe maternelle au sein du groupe scolaire Leonard de Vinci – année scolaire 2015-2016.

N° 15-265 du 10 septembre 2015 : SOUSCRIPTION d'une police d'assurance Dommages-Ouvrage dans le cadre des travaux d'extension/surélévation de la Maison des Associations, auprès du groupement Lloyd's/UBI/ACS avec pour mandataire la société Sarre & Moselle, domiciliée 17 avenue Raymond Poincaré à Sarrebourg (57400), pour un montant de 7 225,60 € HT (8 344,93 € TTC).

N° 15-266 du 14 septembre 2015 : PASSATION d'un contrat avec la sarl LES FAUX SEMBLANTS PRODUCTIONS domiciliée 43 rue de la Marne à Vitry-sur-Seine (94400) pour l'organisation d'une animation musicale durant la manifestation Tous Unis le 18 octobre 2015, le prix de cette prestation étant de 300 €.

N° 15-267 du 14 septembre 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Concept Victor et Lola domiciliée 20 rue du Colombier à Bry-sur-Marne (94360), pour l'organisation d'une conférence sur « les troubles des apprentissages » lors de la manifestation Tous Unis, le prix de cette intervention étant de 2 000 € TTC.

N° 15-268 du 14 septembre 2015 : MODIFICATION de la date de la prestation musicale assurée par l'association des Musiques du Monde du 20<sup>ème</sup> siècle (concert des filles toquées quintet) en raison du report du grand Pique-Nique Urbain du 13 au 20 septembre 2015.

N° 15-269 du 14 septembre 2015 : MARCHÉ avec la société AFFICOLOR sise ZI 11<sup>ème</sup> rue 4<sup>ème</sup> avenue à Carros (06516) pour des prestations d'impressions d'affiches, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 5 000 € HT.

N° 15-270 du 14 septembre 2015 : MODIFICATION de la date d'exécution des prestations assurées par la compagnie Pakapaze (close up et sculptures sur ballon) en raison du report du grand Pique-Nique Urbain du 13 au 20 septembre 2015.

N° 15-271 du 14 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit des salles A et B de la Maison des Associations au profit de l'association Entraide et Fraternité nogentaise, le mercredi après-midi, au titre de l'année 2015-2016.

N° 15-272 du 15 septembre 2015 : PASSATION d'un avenant n°5 de prolongation de la convention d'occupation précaire avec le locataire du logement situé 48 rue du général Chanzy jusqu'au 30 septembre 2016.

N° 15-273 du 15 septembre 2015 : MARCHÉ subséquent n°2 pour l'acquisition de mobilier de bureau destiné aux services administratifs (lot n°1) avec la société QUERCY sise 121-135 avenue du Docteur Vaillant à Romainville (93230), pour un montant de 8 667,07 € TTC.

N° 15-274 du 15 septembre 2015 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la SMACL d'un montant de 87,75 € correspondant à la moitié du coût des réparations effectuées sur le véhicule Piaggio sinistré le 8 juin 2015 (responsabilité Ville 50 %).

N° 15-275 du 16 septembre 2015 : MARCHÉ avec SPORTEST SARL sise Le Moulin de la Chaussée à Saint Philibert de Grand Lieu (44310), pour le contrôle des aires de jeux, des équipements sportifs et des revêtements de sécurité, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 9 000 € HT.

N° 15-276 du 17 septembre 2015 : MARCHÉ avec APAVE Parisienne SAS sise 14 rue Salneuve à Paris (75017) pour la réalisation de prestations de formations obligatoires pour les agents, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 13 000 € HT.

N° 15-277 du 17 septembre 2015 : MODIFICATION de l'arrêté n°15-231 du 30 juillet 2015 autorisant la passation de conventions de mise à disposition des équipements sportifs de la commune au profit des établissements scolaires, afin d'acter la gratuité de l'utilisation du gymnase Marty par les collèges publics.

N° 15-278 du 17 septembre 2015 : CONVENTION avec la MJC Louis Lepage pour des prestations de gardiennage et d'accueil des participants aux ateliers de la manifestation Art en Famille, organisés les 4 octobre et 8 novembre 2015, le coût de ces prestations étant fixé à 480 €.

N° 15-279 du 18 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société BIOSTART EU sise 139 rue Edouard Vaillant à Alfortville (94140), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-280 du 18 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville au profit de la société MPO FENÊTRES sise 143 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500), dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 15-281 du 21 septembre 2015 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, d'un micro-ondes de marque Samsung affecté à l'école Gallieni.

N° 15-282 du 23 septembre 2015 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl SESAME SPECTACLES sise 50 rue de Marsinval à Vernouillet (78540), pour l'organisation de l'animation « *le père Noël géant et ses deux lutins* » en déambulation dans la ville, le 19 décembre 2015, au prix de 3 250 € TTC.

N° 15-283 du 23 septembre 2015 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl LES PETITS TRAINS DE PARIS sise 18 rue de Béziers au Blanc-Mesnil (93150) pour la location d'un petit train avec chauffeur, les 23 et 24 décembre 2015, le prix de cette animation étant de 1 664,50 € TTC (la journée du 24 décembre étant offerte par le prestataire).

N° 15-284 du 24 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle B de la Maison des Associations au profit de l'association Olympia, le vendredi soir de 19h à 22h45, au titre de l'année 2015-2016.

N° 15-285 du 25 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Pipelette la Chaussette domiciliée 18 rue Maurice Günsbourg à Athis-Mons (91200) pour la présentation du spectacle de Noël « *du bruit dans mes souliers* », à l'école maternelle Val de Beauté le 4 décembre 2015, le prix de cette prestation étant de 4,30 € par enfant présent (9 classes concernées).

N° 15-286 du 25 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour la présentation du spectacle de Noël « *le Noël des petits ramoneurs* », à l'école Guy Moquet le 18 décembre 2015, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (3 classes concernées).

N° 15-287 du 28 septembre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle Alfred Dreyfus, le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 20h à 22h45, au profit de la section locale du Parti Socialiste, au titre de l'année 2015-2016.

N° 15-288 du 30 septembre 2015 : AVENANT de résiliation du bail conclu le 26 avril 2013 pour un pavillon situé 7 rue Ancellet à Nogent, suite au relogement des locataires.

N° 15-289 du 30 septembre 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association L'Echafaudage Théâtre en chantier domiciliée 87 rue de Belleville à Paris (75019), pour une représentation du spectacle « *Au secours ! le Père Noël a disparu...* » à l'école maternelle Victor Hugo, le 14 décembre 2015, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (6 classes concernées).

N° 15-290 du 30 septembre 2015 : PASSATION d'un contrat avec Madame Chiara Pastorini pour l'animation d'une rencontre intitulée « Philo'z'ophons » à la bibliothèque municipale, le 7 novembre 2015, le coût de cette prestation étant de 156 € TTC.

N° 15-291 du 1<sup>er</sup> octobre 2015 : AVENANT à l'acte constitutif d'une régie de recettes affecté au Pôle Jeunesse du 29 mars 2005 décidant de la création d'une sous-régie de recettes suite à la mise en place de l'Espace Lycéens.

N° 15-292 du 1<sup>er</sup> octobre 2015 : CRÉATION d'une sous-régie de recettes au Pôle Jeunesse pour l'encaissement des participations des familles aux activités proposées par l'Espace Lycéens.

N° 15-293 du 2 octobre 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association La Huppe Galante domiciliée 110 rue du Cherche-midi (75006) pour une représentation du spectacle « *le cercueil de verre* » à la bibliothèque municipale, le 20 novembre 2015, le coût de cette prestation étant de 700 € TTC.

N° 15-294 du 2 octobre 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Pois de Senteur domiciliée 2 place des Marchands à Rieumes (31370), pour la présentation du spectacle « *le père Noël en voit de toutes les couleurs* » à l'école maternelle Gallieni, le 4 décembre 2015, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (9 classes concernées).

N° 15-295 du 2 octobre 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association L'Entre-Sorts domiciliée 181 avenue Daumesnil à Paris (75012) pour la présentation du spectacle « *Cluedo* » à la bibliothèque municipale, le 21 novembre 2015, le coût de cette prestation étant de 800 € TTC.

N° 15-296 du 5 octobre 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Les Enfants du Danube domiciliée 2 cours des Gilets à Noyers-sur-Serein (89310) pour l'animation d'un atelier

de décoration de gâteaux de Noël et une exposition-vente de gâteaux et de décorations de Noël, le prix de cette prestation étant de 1 000 € TTC.

N° 15-297 du 9 octobre 2015 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit de la salle Alfred Dreyfus, un mercredi soir par mois de 20h à 22h30, au profit de l'association Réussir pour Nogent, au titre de l'année 2015-2016.

N° 15-298 du 9 octobre 2015 : PASSATION d'une convention avec la Scène Watteau pour la location de la Grande Salle destinée à l'organisation de la Soirée des Diplômés, le 16 octobre 2015, le tarif de location étant de 692,30 € et annulation de l'arrêté n°15-206 du 6 juillet 2015 prévoyant la mise à disposition de la Petite Salle.

N° 15-299 du 12 octobre 2015 : CONVENTION avec le lycée Louis Armand pour la mise à disposition de son gymnase du mardi au vendredi de 18h30 à 22h30 et le samedi de 13h à 18h, moyennant un tarif de location de 18,60 € / heure.

N° 15-300 du 12 octobre 2015 : APPROBATION de la convention à intervenir avec l'association Eclat de rêves domiciliée 10 square de Port Royal à Paris (75013), pour la présentation du spectacle « *la fée aux paillettes d'or* », le 18 novembre 2015, devant les enfants des clubs de loisirs et découvertes maternels Gallieni, Fontenay et Val de Beauté, le coût de cette prestation étant de 518 € TTC.

N° 15-301 du 13 octobre 2015 : ACCEPTATION du devis présenté par la société DIGITECH sise 12 avenue Fernand Sardou à Marseille (13322), prestataire choisi par Infocom pour former au logiciel Air délib les agents chargés de la gestion des travaux du conseil municipal, le prix global de la prestation étant de 3 600 € TTC.

N° 15-302 du 13 octobre 2015 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un appareil photo de marque Canon, modèle Ixus 132, acquis en 2013 et affecté au Pôle Jeunesse, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 15-303 du 14 octobre 2015 : APPROBATION de la convention à intervenir avec l'association Pestacle domiciliée 14 sentier de la Ferme à Montreuil (93100), pour la présentation du spectacle de Noël « *Rouge* », le 24 novembre 2015, devant les enfants de l'école maternelle Leonard de Vinci, le prix de cette prestation étant de 4,30 € par enfant, 7 classes étant concernées.

N° 15-304 du 15 octobre 2015 : APPROBATION de la convention à intervenir avec la compagnie DE CI DE LA domiciliée 45 quai Gabriel Péri à Joinville-le-Pont (94340), pour la présentation du spectacle de Noël « *Le bruit du silence* », le 7 décembre 2015 devant les enfants de l'école maternelle Fontenay, le prix de cette prestation étant de 4,30 € par enfant, 6 classes étant concernées.

N° 15-305 du 16 octobre 2015 : MARCHÉ avec la société LSR PROPRETÉ sise 5 allée des Erables à Créteil (94000) pour des prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux, le montant annuel maximum de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N° 15-306 du 16 octobre 2015 : MARCHÉ avec la société LEGALLAIS sise 7 rue d'Atalante à Hérouville Saint Clair (14200) pour la fourniture de matériels de contrôle d'accès et de sécurité destinés aux bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant estimé à 20 000 € HT.

N° 15-307 du 16 octobre 2015 : PASSATION d'un contrat avec la Compagnie du Théâtre de Poche domiciliée 19 rue Pastre à Dreux (28100), pour une représentation du spectacle « *j'ai la*

*mémoire qui chante* » le 19 décembre 2015 au Musée municipal, le prix de cette prestation étant de 350 € TTC.

N° 15-308 du 16 octobre 2015 : MARCHÉ avec la société CASAL SPORT, agence Paris IDF, sise 31 rue de l'Université à Noisy-le-Grand (93160) pour la création d'aires de jeux sportifs à l'école Paul Bert et au Stade sous la Lune, le montant de ces travaux étant de 26 614,81 € TTC.

N° 15-309 du 19 octobre 2015 : AVENANT reportant la date d'entrée en vigueur de la convention signée le 20 juillet 2015 pour la mise à disposition d'un local situé dans l'enceinte du centre nautique, au profit de la société Cyclorama Events, cette dernière n'ayant pu prendre possession des lieux que le 2 septembre 2015.

N° 15-310 du 20 octobre 2015 : MISE Á DISPOSITION à titre gratuit, à compter du 20 octobre 2015, d'une place de stationnement dans le parking Paul Bert en attendant la régularisation de la vente définitive devant notaire.

N° 15-311 du 20 octobre 2015 : MISE Á DISPOSITION à titre gratuit, à compter du 20 octobre 2015, d'une place de stationnement dans le parking Paul Bert en attendant la régularisation de la vente définitive.

N° 15-312 du 21 octobre 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Star Théâtre domiciliée 63 place du Dr Félix Lobligeois à Paris (75017) pour une représentation du spectacle « Scrooge » à la bibliothèque municipale, le 11 décembre 2015, le coût de cette prestation étant de 800 € TTC.

N° 15-313 du 21 octobre 2015 : CONTRAT avec la Fédération Nationale des C.M.R. sise 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour une mission d'accompagnement à la réalisation de projets scolaires éducatifs et culturels, selon les modalités suivantes :

- école Paul Bert : 7 594,46 € TTC
- école L. de Vinci : 6 606,92 € TTC
- école V. Hugo : 1 848,54 € TTC.

N° 15-314 du 21 octobre 2015 : DÉFENSE des intérêts de la commune par elle-même dans le cadre d'une action introduite devant le tribunal administratif de Melun, par l'association Action sollicitant la communication de documents relatifs à la vidéo protection

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30**